

équivalant à 1,220 millions de dollars, en ce qui regarde le blé seulement. Cette somme aurait permis aux cultivateurs d'acquitter leurs dettes dans une large mesure et de se procurer des foyers, un meilleur outillage, des machines aratoires plus efficaces et d'autres améliorations. Cela, toutefois, a été versé à titre de contribution directe à la vie du Canada et ne rapporte rien au cultivateur.

Permettez-moi de reculer quelques années en arrière. Je ne tiens pas le Gouvernement actuel responsable des conditions de cette époque. Remontant à la période 1930-1940, je constate que le cultivateur a touché en moyenne par année 9.4 p. 100 du revenu national. Si l'on tient compte de quelques années prospères et si on les calcule sur la période 1926-1940, les chiffres indiquent que pour cette époque les cultivateurs ont obtenu 11.3 p. 100 du revenu national. Autrement dit, environ 33 p. 100 de la population canadienne devait se contenter de 11.3 p. 100 du revenu national. Pour 1932, année la plus désastreuse de la crise commerciale, les cultivateurs canadiens ont touché 5 p. 100 du revenu national. Il est temps que le Gouvernement s'occupe de la question, que les représentants de l'agriculture et toutes les entreprises nationales exigent, et ne se contentent pas de recommander, qu'on s'attaque immédiatement au problème.

Quelle est l'attitude actuelle des cultivateurs relativement à l'accroissement de la production, en raison des inégalités des prix et de l'impôt? J'ai essayé de peindre dans quelles conditions les cultivateurs ont dû travailler depuis quelques années. Vous connaissez tous le régime actuel des impôts. L'homme marié, y compris le cultivateur, jouit d'une exemption de \$1,200. Prenons le cas d'un cultivateur qui touche \$1,200 pour son grain et son bétail, ou autre produit vendu, et qui, dans le passé, a entrepris d'élever des porcs. Un cultivateur ordinaire peut élever environ 60 porcs. S'il vend ses 60 porcs \$25 pièce, il sera obligé de verser au percepteur de l'impôt sur le revenu le produit de la vente de 20 porcs, soit le tiers de sa production, afin de se conformer à la loi, et cela parce qu'il a travaillé pendant plusieurs heures supplémentaires pour augmenter sa production. Dans bien des cas, les cultivateurs tiennent leur tracteur au travail vingt-quatre heures par jour. Voilà comment on les remercie de leurs services.

Peu de temps avant mon départ pour Ottawa, un voisin est venu me voir et se disait très inquiet au sujet de son impôt sur le revenu. Je connais cet homme depuis trente

ans et, durant tout ce temps, il a été lié par des obligations envers les fournisseurs de machines agricoles et les sociétés de crédit hypothécaire. Cependant, en 1944, il a profité du régime des contingents pour vendre tout son blé, affectant la presque totalité du produit de cette vente au remboursement d'hypothèques et au paiement de machines agricoles. Or voici qu'on voudrait maintenant percevoir un impôt sur ce revenu. Deux jours avant mon départ, il me disait: "Tâche d'arranger cela à Ottawa, sinon je devrai hypothéquer de nouveau ma terre pour acquitter l'impôt de 1944". C'est ainsi que fonctionnent aujourd'hui le régime de l'imposition et celui des prix.

On annonçait il y a quelque temps que le blé destiné à l'exportation allait se vendre \$1.55 le boisseau. J'ai protesté énergiquement. Ce n'est pas que je m'oppose à ce que le Canada vende son blé à un bon prix en Grande-Bretagne et dans d'autres pays menacés de disette, mais je ne veux pas que le don consenti par le peuple canadien tout entier devienne un fardeau pour la population agricole seulement. C'est au peuple canadien qu'il incombe d'en défrayer le coût.

Après nous avoir annoncé que le blé destiné à l'exportation rapporterait \$1.55 le boisseau, on a ajouté que, durant les quatre prochaines campagnes agricoles, notre blé n'obtiendrait pas moins de \$1 le boisseau, franco à bord, Fort-William. Pour le cultivateur de chez nous, cela veut dire 75c. le boisseau sur la ferme, soit passablement moins que le coût de production, à l'heure actuelle. Telle est la ligne de conduite qu'entend suivre le Gouvernement. Peut-être veut-il s'attirer les louanges d'autres pays, mais je répète qu'il ne s'assurera la collaboration des cultivateurs qu'au moyen d'espèces et non de crédit ou d'envoies oratoires.

Le ministre du Commerce a annoncé hier que le versement initial pour la récolte de cette année serait de \$1.25 le boisseau. En raison des conditions actuelles, je demande au Gouvernement et lui réclame même avec instance, de porter le prix initial à \$1.50 avec certificats de participation. La situation mondiale justifie un tel prix et, s'il est nécessaire de verser une subvention, alors c'est au Gouvernement ou au peuple canadiens à le faire. Le cultivateur ne peut continuer à faire de tels dons aux autres pays et à en supporter le coût entier. Nous sommes prêts à produire et c'est au Gouvernement et au peuple à nous rémunérer en conséquence. Pour encourager les gens à livrer le grain emmagasiné depuis longtemps sur les fermes, exemptez ces livraisons de l'impôt sur le revenu.